

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021 à 20h

1°-VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2020 (COMMUNE ASSAINISSEMENT-LOTISSEMENT)

Les comptes administratifs de la commune, du Lotissement et de l'assainissement sont identiques aux comptes de gestion du Receveur municipal.

*le compte général de la commune présente un excédent de 66 538,33 €.

*Le compte du budget assainissement présente un solde d'exécution négatif de -714,40 €.

*Le compte du lotissement présente un besoin en financement de 52 342,26 € qui correspond à la vente des 7 lots restants.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2020 et de gestion de la Commune, de l'Assainissement et du Lotissement.

2°-AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour affecter le résultat des comptes administratifs 2020.

-De la commune : 15 568,64 € en investissement et report en fonctionnement de 66 538,33 €.

- De l'assainissement : pas d'affectation de résultat car il est déficitaire de -714,40 € en section de fonctionnement. Par conséquent, ce montant devra être reporté en dépenses de fonctionnement (D 002) sur le budget de l'assainissement 2021.

- Pour le budget du lotissement l'affectation du résultat n'existe pas.

3°-CONVENTION C.I.T POUR MAITRISE OUVRAGE TRAVAUX VOIRIE SAURONNET.

Le conseil accepte à l'unanimité de signer une convention pour une mission de maîtrise d'œuvre avec Cantal Ingénierie et Territoires (C.I.T) portant sur les travaux de voirie de Sauronnet pour un montant estimatif de la prestation de 4 950,02 € HT soit 5 940,02 € TTC. Guillaume RONGIER de C.I.T est en charge de cette opération.

4°-ADHESION GROUPEMENT COMMANDE POUR FOURNITURE ELECTRICITE

Depuis le 1^{er} janvier 2016 le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) est membre pilote d'un groupement d'achat d'énergies avec 9 autres syndicats (Ariège, Aveyron, Corrèze, Gers, Haute-Loire, Lot, Lozère, Hautes Pyrénées et Tarn). La disparition en cours des tarifs réglementés de vente de l'électricité dits « tarifs bleus », puissance inférieure ou égale à 36KVA, y compris ceux portant sur l'éclairage public, amène le SDEC à proposer aux communes adhérentes de participer à un groupement d'achat. Les nouvelles modalités d'achat énergétique s'appliqueront au 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de son adhésion au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et la fourniture de services d'efficacité énergétique associés.

5°-MODIFICATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Pour rappel : la commune a engagé un nouveau diagnostic de ses réseaux d'assainissement collectif (le bourg et Salsignac). Les travaux sont en cours. Par la suite interviendra la réhabilitation de la station d'épuration de Salsignac. Actuellement l'abonnement annuel est de 19 € et le prix au m³ de 1,56 €. Pour participer au coût de ces investissements, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter l'abonnement de 10 € soit 29 € et d'augmenter le prix du m³ de 0,12 € à compter du 1^{er} janvier 2022.

6°-CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Un administré sollicite l'occupation d'une partie d'une parcelle communale (domaine public de la commune), talus et chemin allant dans sa propriété, afin d'en assurer l'entretien pour éviter l'envahissement par les ronces. Toute occupation du domaine public ne peut être autorisée que pour une période temporaire. Elle est précaire et révocable. Le conseil municipal décide de fixer à 30 €/an la redevance annuelle.

7°-COMPETENCES COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE

Lors de la réunion du conseil communautaire de la CCSA le 11 mars dernier deux délibérations ont été prises pour la modification et la mise à jour des statuts de la CCSA :

1-modification de la définition de l'intérêt communautaire concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement.

2-prise d'une nouvelle compétence concernant la mobilité :

Au 1^{er} juillet la CCSA deviendra Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML). Elle pourra intervenir dans 6 domaines pour développer une offre adaptée au territoire (transport régulier, transport à la demande, transport scolaire, mobilité actives, mobilités partagées, mobilité solidaire). Le conseil valide à l'unanimité ces deux délibérations.

-QUESTIONS DIVERSES :

- remise en place des permanences des élus une fois par semaine ou tous les 15 jours
prochaine permanence le vendredi 9 avril après-midi à 14h.